

Informations concernant l'inscription définitive

Chers parents,

Votre enfant fréquentera l'école à journée continue (EJC) de Péry-La Heutte durant l'année 2022-2023. Vous trouverez ci-joint les documents permettant l'inscription définitive de votre ou vos enfants (merci de compléter l'ensemble des documents séparément pour chacun de vos enfants, sauf la fiche du calcul du revenu déterminant qui va pour toute la famille).

Les informations contenues dans ces documents seront utilisées dans le cadre de l'EJC et nous permettront de connaître davantage votre enfant et de l'accompagner au mieux durant cette nouvelle année. Il est donc important et nécessaire que vous preniez le temps de lire et compléter ces documents avec grand soin et de manière lisible. L'équipe vous en remercie par avance.

Vous trouverez donc ci-joint les documents à compléter que nous vous prions de nous retourner, accompagnés des autres documents cités, au bureau communal :

-EJC- Grand-Rue 54, 2603 Péry

au plus tard 2 semaines avant la date souhaitée de début du contrat.

- ☐ Le calcul du revenu déterminant
- ☐ La fiche de renseignements sur l'enfant
- ☐ La décharge de responsabilité pour les trajets
(seulement pour les enfants à partir de la 3H)
- ☐ Le planning pour le retour de votre enfant
- ☐ La taxation fiscale 2021 définitive

La convention stipulant la finalisation de l'inscription de votre enfant à l'EJC vous sera envoyée sous peu.

Nous vous remercions de votre collaboration, au plaisir de vous rencontrer.

Recevez nos meilleures salutations.

L'équipe de l'EJC

Renseignements concernant les documents annexés

Calcul du revenu déterminant

Ce formulaire nous permettra de calculer le tarif horaire de la prise en charge de votre/vos enfant.s. Si des changements devaient intervenir après vérification de vos données, un décompte sera établi à la fin de l'année scolaire 2022/2023 et vous sera communiqué.

Nous vous demandons également de nous fournir la taxation fiscale 2021 définitive afin d'établir nos calculs.

Nous vous informons également que les repas vous seront facturés en dehors du tarif horaire selon la tarification suivante :

- Petit-déjeuner : CHF 2.00
- Diner : CHF 9.50
- Goûter : CHF 2.00

Décharge de trajet – enfants 3H

Ce document permet de décharger l'équipe éducative de sa responsabilité lors du trajet que votre enfant effectue pour venir/partir de l'EJC. Nous prendrons bien sûr le temps durant les premiers jours d'expliquer à votre enfant à quel endroit il doit se rendre à midi ou l'après-midi pour nous retrouver.

Fiche de renseignements

Ce document est très important pour toute l'équipe éducative pour veiller à connaître les besoins de votre enfant et à adapter l'accueil si nécessaire.

Informations générales

Ouverture de l'EJC année scolaire 2022 - 2023

L'EJC se base sur le calendrier scolaire et est par conséquent fermée pendant les jours fériés ainsi que les vacances scolaires.

Les modules de l'EJC ouverts pour la rentrée sont les suivants :

Modules	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h00 – 8h20	X	X	X	X	X
Midi	11h40 – 13h30	X	X	X	X	X
Après-midi 1	13h30 – 15h05	X	X	X	X	X
Après-midi 2	15h05 – 17h00	X	X	X	X	X

Municipalité de Péry-La Heutte

Contact téléphonique de l'EJC : 079.536.41.08

Merci de prendre note que ce numéro est à utiliser pour un cadre strictement lié aux **informations urgentes** à communiquer rapidement à l'équipe telles qu'un enfant malade, un retard ou une avance de votre part pour venir chercher votre enfant à l'EJC, etc...

Adresse mail de la direction : direction.ejc@pery-laheutte.ch (lue par la direction uniquement)

Adresse e-mail de l'EJC : ejc@pery-laheutte.ch (lue par toute l'équipe)

A utiliser pour toute autre demande : nouvelle inscription, fonctionnement interne, entretien, demande spécifique concernant votre enfant (déménagement, question concernant la facturation, la convention...), etc...

Important : Pour toute demande d'inscription supplémentaire, merci de faire la demande par mail au minimum 2 semaines (hors vacances scolaires) avant la date souhaitée pour le début du contrat.

Facturation

La facturation est effectuée par une personne habilitée au sein de la commune. Si vous faites face à un problème lié à la facturation, merci de vous adresser au service concerné.

Absence

- Lorsqu'une absence est prévue plus de 3 jours à l'avance, merci de nous avertir dès que possible par mail.
- Si votre enfant devait être absent le jour même, merci de nous en avertir le plus rapidement possible par téléphone ou sms.
- En ce qui concerne la facturation du repas du midi, ce dernier ne vous sera pas facturé si l'absence a été annoncée au plus tard à 8h15 le matin même. Sachez que le tarif horaire du module vous sera tout de même facturé.

Retours des enfants

Nous vous serions reconnaissant.e.s de bien vouloir venir chercher votre enfant jusqu'à la porte de l'EJC, vous accueillir nous permet de vous faire un retour plus convivial concernant la journée de votre enfant et de pouvoir faire un peu plus connaissance avec vous.

Informations concernant les modules

Module du matin 7h00 – 8h20

Si votre enfant est inscrit au module du matin, il est possible de le déposer à l'EJC situé au 3^{ème} étage du bâtiment de l'administration communale entre 7h00 et 7h30. Passé cet horaire il ne sera plus possible de proposer le petit-déjeuner à votre enfant.

Départ module après-midi (13h30 – 15h05 et 15h05 – 17h00)

Le départ de l'enfant lors de ces modules n'est normalement pas possible avant 16h30, en effet, nous sommes généralement en pleine activité ou même en sortie à l'extérieur de l'EJC.

Il est cependant possible dans des cas exceptionnels de venir chercher votre enfant en dehors de l'horaire prévu. Il est nécessaire pour cela de nous en avertir, dans la mesure du possible quelques jours à l'avance. Cela nous permettra de pouvoir nous organiser et d'éviter de couper votre enfant au milieu de son activité.

Modules du mercredi après-midi (13h30 – 15h05 et 15h05 – 17h00)

Des activités et sorties seront plus régulièrement programmées les mercredis après-midi, ce pourquoi nous ferons de manière occasionnelle les devoirs lors de cette journée.

Affaires à apporter

- ☐ Des pantoufles avec le nom de l'enfant (qui resteront à l'EJC)
- ☐ Une casquette avec le nom de l'enfant (qui restera à l'EJC)
- ☐ Des habits de rechange et 2 paires de sous-vêtement (pour les enfants de 1H uniquement ou si nécessaire)